



PROCES-VERBAL **Séance du Conseil général**

Date et lieu : 30 novembre 2016, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 30 Conseillers généraux

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16.

Secrétaire du Conseil général : M. Gérard Barbey

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : Mme Véronique Margueron

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2016 - approbation
2. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2016 - approbation
3. Budgets 2017 du Foyer St-Vincent
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - Soins, bâtiment et matériel divers
 - 3.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements du Foyer St-Vincent
4. Règlement de l'Ecole maternelle "Le Jardin d'Arc-en-Ciel" - présentation et approbation
5. Budget 2017 de la Commune
 - 5.1 Budget de fonctionnement
 - 5.2 Budget des investissements
 - Assainissement des eaux usées, secteur "Route des Colombettes-Condémine"
 - 5.3 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune
6. Planification financière 2016-2020 - présentation et discussion
7. Création de la commission "Vuadens 2021"
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
8. Divers

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

Ouverture de la séance par M. Emmanuel Déforel

Je salue les membres du Conseil général, les remercie de leur présence et leur souhaite la bienvenue, ainsi qu'aux auditeurs, auditrices et à la presse.

Comme avant chaque séance, je me dois de préciser que, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, le public et la presse ne peuvent ni enregistrer ni filmer les débats. Aucune demande d'autorisation n'est parvenue au bureau.

Par contre, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera enregistrée par le secrétaire. Chacun est donc tenu d'utiliser un micro.

Afin de rendre les débuts d'interventions moins solennelles, le bureau précise que la formule de politesse usuelle " Mesdames, Messieurs" suffit.

J'ouvre officiellement cette séance. La convocation est parvenue par messagerie à tous les conseillers/ères le 16 novembre 2016 et a paru le 18 novembre 2016 dans la Feuille officielle, sur le site de la Commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Avant cette séance, le bureau n'a reçu aucune excuse. Afin de confirmer les présences, il est procédé à l'appel.

Y a-t-il des remarques quant à l'ordre du jour ?

Mme Sandy Maillard

Mesdames, Messieurs,

Si je prends la parole ce soir, c'est pour apporter une remarque par rapport au point 7, création de la commission "Vuadens 2021".

Le 5 octobre dernier, un membre de notre conseil proposait la création de 2 commissions. Nous nous prononçâmes en faveur d'une seule pour les raisons que vous connaissez. Ayant ouvertement soutenu cette proposition, il m'était apparu dans l'ordre des choses que de représenter mon groupe en participant à une première entrevue informelle à la suite de laquelle le projet de la commission "Vuadens 2021" avait été esquissé dans ses grandes lignes sous forme de 4 piliers principaux : mobilité - territoire - santé - social - culture et sport.

Si j'étais, au sortir de cette rencontre, absolument persuadée de la pertinence de notre démarche, force me fut d'avouer, au moment où j'ai dû présenter ledit projet à mes collègues de groupe, que mon opinion avait évolué au fil de mes réflexions. Le cahier des charges que nous avons dressé me paraissait de moins en moins précis, de plus en plus disparate.

A trop vouloir être sur tous les fronts, cette commission perdrait certainement en efficacité et en raison d'être.

Elle partait certes de l'intention de trouver un compromis de 2 commissions à une seule. Mais ce compromis-ci semble un brin précipité. Un petit mois seulement s'est écoulé entre

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

la discussion que nous avons menée à son sujet et sa présentation dans nos groupes respectifs, une semaine encore plus petite entre le scepticisme des uns et la conviction des autres.

Oui, nous avons voté la mise en place d'un Conseil général afin de, si ce n'est les changer, au moins faire bouger les choses.

Oui, nous avons le désir d'aller de l'avant, de travailler pour l'avenir et le bonheur de notre village.

Oui, nous avons proposé la création de cette commission nommée tantôt "stratégie", tantôt "perspectives villageoises" à la dernière assemblée.

Oui enfin, nous avons mis au tractanda le vote de la création de cette commission, désormais appelée "Vuadens 2021", ainsi que l'élection de ses membres. Mais comme le dit l'adage : "Précipitation n'est pas raison".

Justement, en vertu du fait que notre Conseil général est jeune, il faut lui laisser le temps de prendre ses marques, notamment aux commissions déjà en place. De plus, si nous proposons la création d'une commission, il est nécessaire que son cahier des charges soit défini de manière suffisamment claire pour convaincre la majorité de nos membres, de la soutenir et d'y placer les personnes et les compétences appropriées. Or, nous n'y sommes pour l'heure pas parvenus. Je ne mets pas en question la nécessité qu'une telle commission voit le jour, mais prenons le temps, offrons-nous le temps d'y réfléchir mûrement et calmement. Par ailleurs, je me permets de rappeler qu'il n'est pas indispensable d'attendre que cette nouvelle commission soit créée pour proposer des projets concrets sur lesquels plancheraient des groupes de travail. Il en va de nos responsabilités et de notre esprit d'initiative personnel.

Au vu de la situation, je propose, à titre personnel comme au nom de mon groupe, un vote de renvoi du point 7 du tractanda de ce jour à l'assemblée du printemps prochain.

Merci pour votre écoute.

M. Emmanuel Déforel

Merci à Mme Sandy Maillard pour son intervention. J'ouvre la discussion sur cette proposition de report.

M. Noam Rey

Mesdames et Messieurs,

Vous me permettrez que je pose encore une fois le cadre de ce point à l'ordre du jour.

La séance du Conseil général du 5 octobre avait vu le groupe socialiste proposer la constitution de 2 commissions. Cela a été dit, elles ont été rejetées. Toutefois, dans un esprit constructif, nous avons proposé la constitution d'une commission dite "stratégique".

Après relecture du dernier PV, on se rappellera alors que l'idée avait été rejointe par un certain nombre de groupes.

Sous l'impulsion de M. Fabrice Brodard, les chefs de groupe se sont respectivement vus le 26 octobre à 6h15 du matin. Après discussions, il est ressorti la volonté unanime de constituer cette commission "Vuadens 2021".

Siégeant alors au bureau, il m'était venu le devoir de mettre à l'ordre du jour ce point relatif à la constitution de la commission.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

Tous, nous avons pour souci que les institutions de cette commune soient enfin prêtes à travailler au plus vite.

Sur le fond maintenant : santé - mobilité - social - territoire. "Vuadens 2021", une commission composée de 5 membres, un par groupe, avec pour mission de déterminer un plan de route, une vision pour l'avenir de la commune. Il sera difficile pour le Conseil communal de travailler sans savoir ce que nous voulons également. De plus, nous serons tous très vite occupés aux tâches récurrentes d'un exécutif ou d'un législatif. Il est donc bon de mener une réflexion au-delà. C'est une commission qui, comme son nom l'indique, siègera jusqu'à la fin de la législature. Nous sommes 30 élus. Si nous élisons 5 représentants pour travailler sur ce sujet, voilà leur légitimité de nous rendre un travail.

Quel risque prenons-nous finalement ? Celui d'avoir trop d'idées ?

Je vous invite à rejeter la proposition de Mme Sandy Maillard, respectivement du groupe PLR, et de laisser à l'ordre du jour le point qui a été mis.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Noam Rey.

D'autres interventions ?

M. Fabrice Brodard

Au nom du groupe socialiste, nous proposons également de maintenir ce point à l'ordre du jour. Nous avons eu une discussion, comme l'a mentionné M. Noam Rey, avec des représentants de groupes.

Les parties me semblent tous d'accord sur au moins 2 points : le fait que cette commission est utile pour réfléchir à l'avenir du village et le deuxième point est que la réflexion doit avancer pour mieux définir les buts de cette commission.

A mon avis, la réflexion sur les buts de la commission peut se faire au sein de cette commission et non pas au sein d'un nouveau groupe de travail qui ne ferait que ralentir les choses et qui amènerait à quoi ? A la création d'une commission qui éventuellement réfléchirait à la création d'un nouveau groupe de travail. Je crains un peu que cette commission souffre du syndrome du trottoir du Maupas et qu'on le voie réapparaître chaque année dans les buts de notre conseil.

C'est pourquoi, nous proposons de maintenir ce point à l'ordre du jour pour pouvoir faire avancer les choses.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Fabrice Brodard.

D'autres interventions ?

L'objet ne suscite aucune autre intervention; il est soumis au vote sur la proposition de Mme Sandy Maillard, représentante du PLR et citoyens.

Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 18 oui, 12 non et aucune abstention. Le point 7 de ce tractanda ne sera donc pas traité.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

1. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2016 – approbation.-

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant faite, la discussion est close. Ledit procès-verbal de la séance du 5 octobre 2016 est soumis au vote et approuvé par main levée à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2016 – approbation.-

Dans son message, notre secrétaire vous a exposé la raison pour laquelle nous devons nous prononcer.

J'ouvre la discussion.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2016 est soumis au vote et est approuvé par le Conseil général par main levée à l'unanimité.

Avant de passer aux différents points des budgets, un rappel s'impose. La loi exige une décision relative à chaque investissement soit, pour ce soir, les points 3.2 et 5.2, ainsi qu'une décision finale englobant fonctionnement et investissements, soit les points 3.3 et 5.3.

3. Budget 2017 du Foyer St-Vincent.-

3.1. Budget de fonctionnement.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

Mesdames, Messieurs,

Sur proposition de M. Wehrli, Directeur, et sur préavis de la commission administrative, le Conseil communal vous soumet le budget de fonctionnement 2017 du Foyer St-Vincent présentant un déficit de Fr. 40'164.25 pour un total des dépenses de Fr. 5'225'310.-- et des recettes pour Fr. 5'186'146.--. Il est établi sur la base de 40 résidents avec un taux d'occupation de 99 %, soit 14'454 journées à facturer. Le pourcent restant, ou les 146 journées qui resteront improductives, représente le temps qu'il faut, lorsqu'un résident quitte le foyer, pour accueillir une nouvelle personne et, certaines fois, rafraîchir la chambre. Le prix de pension défini par l'Etat a fait réagir l'AFIPA (Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées) lors de sa dernière assemblée. Il est actuellement de Fr. 103.-- par résident et par jour. Il est inchangé depuis de nombreuses années, malgré l'augmentation régulière des charges courantes. Il en ressort qu'une adaptation de Fr. 3.-- se profile pour 2018. Pour le Foyer St-Vincent, cela représenterait Fr. 43'300.--; une partie de la solution est peut-être ici.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Paul-Henri Donzallaz.

La parole est donnée à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen des budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 du Foyer St-Vincent, présentés en séance du Conseil général de ce soir.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

Budget de fonctionnement 2017 du Foyer St-Vincent

Ce budget présente un déficit de Fr. 40'164.25 dont la moitié est à charge de la Commune selon les dispositions légales en vigueur.

Considérant que :

- a) il s'agit de la 3^{ème} année consécutive présentant un budget déficitaire,
- b) lorsque les fonds propres du foyer St-Vincent seront insuffisants, le budget de fonctionnement sera intégralement (et non plus à 50 %) à charge de la Commune, nous invitons le Conseil communal à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter de pérenniser une situation budgétaire déficitaire. Nous espérons que la certification QUAFIPA, en cours, permettra notamment de contribuer à l'amélioration des processus, lesquels auront une influence positive sur la situation financière du foyer.

Enfin, nous recommandons d'entreprendre une étude comparative avec d'autres institutions portant notamment sur les salaires hors soins.

Dans l'intervalle, nous préavisons favorablement le budget tel que présenté.

Budget des investissements 2017 du Foyer St-Vincent

Après des investissements budgétisés à concurrence de Fr. 200'000.-- en 2015, Fr. 172'623.45 en 2016, le budget des investissements 2017 totalise le montant arrondi de Fr. 75'000.--, réparti comme suit :

- a) Fr. 36'390.-- pour les soins,
- b) Fr. 4'886.40.-- pour le bâtiment,
- c) Fr. 32'935.55.-- pour le matériel.

Nous préavisons favorablement ces investissements.

Au nom de la commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Bernard Sudan.

J'ouvre la discussion sur ce budget de fonctionnement.

Aucune intervention n'a lieu et la discussion est close.

3.2. Budget des investissements : soins, bâtiment et matériel divers.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

Pour les investissements 2017, nous vous soumettons une liste des achats répartis en 3 secteurs, comme l'a dit M. Bernard Sudan, celui des soins, celui du bâtiment et celui du matériel et linge de maison.

J'éviterai de répéter les montants, ceux-ci ayant déjà été évoqués tout à l'heure. Dans ce dernier point, nous mentionnons le remplacement d'une machine à laver le linge et d'une calandre pour Fr. 26'460.-- en précisant que nos anciennes machines fonctionnent toujours, mais montrent un vrai signe de fatigue. Il vaut mieux prévoir et c'est pour cela que nous inscrivons ce remplacement de machines au budget. Le total des investissements pour 2017 est de Fr. 75'000.--

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Paul-Henri Donzallaz.

La commission financière s'étant déjà exprimée sur ces investissements, j'ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention; la discussion est close et il est passé au vote qui a lieu à main levée. L'investissement relatif aux soins, bâtiment et matériel divers est accepté à l'unanimité.

3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements du Foyer St-Vincent.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

Le budget de fonctionnement présente des dépenses pour Fr. 5'225'310.84, le total des recettes de Fr. 5'186'146.59, soit un excédent de charges de Fr. 40'164.25. Le budget des investissements présente un total des dépenses de Fr. 75'000.-- et, au total, les excédents de dépenses sont de Fr. 115'164.25.

M. Emmanuel Déforel

Merci pour ce rappel

L'objet ne suscite aucune autre intervention; il est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

Les budgets de fonctionnement et des investissements du Foyer St-Vincent sont acceptés à l'unanimité.

4. Règlement de l'Ecole maternelle "Le Jardin d'Arc-en-Ciel"- présentation et approbation.-

La parole est donnée à M. Emmanuel Romanens.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous demande, lors de cette séance, d'approuver le règlement de l'Ecole maternelle "Le Jardin d'Arc-en-Ciel" de Vuadens.

Ce règlement étant de portée générale, il est soumis au référendum facultatif.

Dans sa séance du 12 janvier 2016, le Conseil communal a répondu favorablement à la demande du comité du "Jardin d'Arc-en-Ciel". Le comité en place a décidé de passer la main. N'ayant pas trouvé de personnes pour reprendre le flambeau, le comité a proposé à la Commune de reprendre la gestion de cette association.

Créée il y a plus de 20 ans, ce sont de nombreux enfants du village qui ont transité sur les bancs de cette pré-école. Afin d'assurer la pérennité de cette structure, et comme dit en préambule, le Conseil communal a accédé à la requête du comité de l'AEV. En acceptant ce règlement, vous ratifiez la décision du Conseil communal et acceptez que l'Ecole maternelle "Le Jardin d'Arc-en-Ciel" de Vuadens soit, à l'avenir, gérée par la Commune.

Le budget 2017 prévoit une participation communale à hauteur de Fr. 6'088.--. Ce montant représente les subsides communaux accordés aux parents selon leur situation financière. Pour votre information, en 2015, la Commune avait participé, à titre de subsides, à hauteur de Fr. 4'270.95.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

Lors de son assemblée du 22 novembre dernier, les membres de l'Association des Enfants de Vuadens présents ont accepté à l'unanimité la dissolution de la structure. De plus, l'art. 10 des statuts de l'association datant de sa création en 1993 précise que (je cite) *"les membres de l'association n'ont aucun droit à l'actif social qui sera transmis, en cas de dissolution et sur décision de l'assemblée, à une fondation dont le but se rapproche de celui de l'association"* (fin de citation).

Au vu de ce qui précède, l'assemblée a accepté à l'unanimité que l'actif social soit transmis à la Commune pour la création d'un compte réservé à différentes activités, soutien, etc. aux enfants de Vuadens. Le règlement a été soumis au SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse) ainsi qu'au Service des communes. Ces deux services l'ont accepté. Le règlement d'application vous a été transmis pour information et n'est pas soumis au vote du Conseil général.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je reste volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Emmanuel Romanens.

J'ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention; je clos la discussion. L'objet est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

Le règlement de l'Ecole maternelle "Le Jardin d'Arc-en-Ciel" est accepté à l'unanimité.

5. Budget 2017 de la Commune.-

5.1 Budget de fonctionnement.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

Le Conseil communal vous soumet le budget de fonctionnement 2017 bénéficiaire de Fr. 66'547.30 avec des charges estimées à Fr. 9'743'296.-- et pour des revenus attendus de Fr. 9'809'843.35. Les recettes fiscales ont été évaluées selon les prévisions du Service cantonal des contributions basées sur les cotes 2014 et en tenant compte des évolutions dépendantes de notre commune (départs ou arrivées de contribuables à fort potentiel fiscal durant les années 2015-2016 et les nouveaux arrivants).

Le budget a été établi avec soin et rigueur en se basant sur les expériences des années passées et en y ajoutant les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de notre commune.

Voici quelques évènements de notre réflexion :

- la mise en place d'une plate-forme informatique pour le partage sécurisé des fichiers destinés à votre attention, mais également aux membres du Conseil communal et des différents services communaux, ainsi que la fourniture de tablettes aux membres du Conseil communal;
- la modification de la centrale téléphonique de l'administration ainsi que celle de l'école;
- l'augmentation de notre participation au service des curatelles suite à une décision de la justice de paix;
- la réfection de l'installation sanitaire des douches dans le vestiaire du complexe;

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

- la mise en œuvre du projet de l'anniversaire des mille ans de Vuadens qui aura lieu en 2018;
- une participation au déficit du Foyer de Fr. 20'000.--;
- la reprise de l'activité de l'Association pour les Enfants de Vuadens;
- le remplacement de la tondeuse frontale avec collecteur utilisable avec le tracteur de la voirie;
- le remplacement d'une saleuse après 8 ans de service;
- l'actualisation de l'éclairage public avec des modèles de dernière génération;
- l'amélioration de la piste forestière de la Benda qui permettra à la corporation du triage forestier de la Sionge d'exploiter les forêts dans ce secteur;
- l'atténuation phonique de la salle de réunion;
- le refroidissement du local informatique et de la salle des séances;
- l'étanchéité de la terrasse à hauteur du grenier;
- l'amélioration du chemin du chalet des Portes d'Enbas;
- la modification de la sonorisation de la salle communale, notamment par l'apport de micros supplémentaires.

Les principaux résultats du budget de fonctionnement 2017 sont les suivants :

- une augmentation de charges nettes par rapport au budget 2016 de 2.56 %, soit Fr. 243'892.--;
- une augmentation des revenus nets par rapport au budget 2016 de 3.25 %, soit Fr. 308'744.--;
- un total d'impôts représentant le 64.2 % du total des revenus, sans les imputations internes et les prélèvements aux réserves. En 2016, ce taux atteignait 62.75 %, et 60.14 % aux comptes 2015.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition en cas de questions.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Paul-Henri Donzallaz.

Je donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen des budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 de la Commune de Vuadens, présentés en séance du Conseil général du 30 novembre.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité lors de 2 séances avec la commission financière, ainsi que pour le soin apporté aux réponses écrites à nos questions.

Concernant le budget de fonctionnement 2017 de la Commune de Vuadens, ce budget présente un excédent de recettes de Fr. 66'547.30, suite notamment à une amélioration prévisible et réaliste des recettes fiscales.

Nous vous recommandons de solliciter l'association des communes fribourgeoises afin d'obtenir une étude comparative en matière salariale avec d'autres communes du canton.

Nous préavisons favorablement le budget de fonctionnement 2017.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Bernard Sudan.

J'ouvre la discussion sur ce point.

M. Vincent Genoud

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, à la lecture de ce budget, de poser une question relative à un compte précis, le n° 942.314.10, entretien de l'hôtel de la Gare, administration, pour lequel un montant de charges de Fr. 73'100.-- est prévu au budget. J'aimerais savoir qu'est-ce qui est prévu exactement pour ce montant à charge.

M. Daniel Bovigny

Il y a plusieurs éléments qui sont intervenus suite à la transformation qui a été effectuée il y a 2 ou 3 ans. Lors de transformations de bâtiments anciens, des choses arrivent en après et qui n'ont pas apparues au moment de la réalisation. En gros, il s'agit, pour environ Fr. 40'000.--, de refaire l'étanchéité de la terrasse qui est située à la sortie du grenier, au-dessus du local de service et du bureau du café de la Gare. On a remarqué que de l'eau s'infiltrait. L'étanchéité n'a pas été refaite depuis 40, voire 50 ans, et c'est urgent de la refaire.

Il y a d'autres éléments, telle que la ventilation notamment, ainsi que l'aération et ventilation du local du serveur. Ce n'était pas non plus prévisible que ce local du serveur informatique de l'administration, qui est situé au dernier étage, à côté de la salle du conseil, allait surchauffer pareillement et il y a eu quelques difficultés durant l'été. Il y a donc l'obligation d'installer un système de rafraîchissement de ce local et, par la même occasion, on étudie la possibilité de rafraîchir aussi la salle du conseil. En période d'été, il est très difficile, lors des séances de conseil, de garder les fenêtres ouvertes à cause du bruit. On étudie cette possibilité et une partie de ces frais (Fr. 15'000.--) a été mise au budget.

Il y a aussi l'insonorisation de la salle de réunion, que les groupes occupent de temps en temps et qui est également située au dernier étage. Cette salle va bien lorsqu'une seule personne parle mais, dès qu'il y a une discussion, ça brasse beaucoup. Cela est aussi apparu en après coup. Il y a pour Fr. 6'000.-- ou Fr. 7'000.-- de frais pour la pose de panneaux absorbeurs de bruit, pour rendre l'utilisation de cette salle plus agréable pour tout le monde.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Daniel Bovigny

M. Vincent Genoud

Merci pour ces explications.

Je constate que ces montants sont pris dans le budget de fonctionnement. J'aurais encore une question par rapport au même point :

Si je regarde la feuille récapitulative du contrôle des investissements au 31.12.2015 de la Commune (le contrôle des investissements au 31.12.2016 n'est pas encore disponible), nous avons encore deux montants disponibles pour cette transformation de l'hôtel de la Gare et le déplacement de l'administration communale. Sur ces deux montants, le premier concerne le projet n° 13 qui a été voté en assemblée communale du 14.12.2010 : crédit d'étude de

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

déplacement de l'administration communale pour Fr. 30'000.--. Ce montant est encore disponible. Le deuxième est le projet n° 17 voté en assemblée du 12.12.2011, soit le montant pour le déplacement de l'administration communale et la rénovation de l'hôtel de la Gare, sur lequel il y a encore un montant disponible de Fr. 13'751.90.

Ma question était de savoir si ces montants pouvaient être éventuellement utilisés encore pour ce genre de frais supplémentaires qui seraient imputés au budget de fonctionnement ou, si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qu'il va devenir de ces montants qui sont encore disponibles, dont surtout les Fr. 30'000.-- qui ont été votés en assemblée communale pour un crédit d'étude pour la transformation de l'hôtel de la Gare.

M. Paul-Henri Donzallaz

Le crédit d'étude pour la transformation de l'hôtel de la Gare a été englobé dans le projet, donc il ne sera pas dépensé plus tard. Ce sera un investissement qui va se boucler en dessous du budget demandé.

Un exemple : Fr. 100'000.-- de budget accordé, Fr. 70'000.-- utilisés, l'investissement sera transféré au bilan pour Fr. 70'000.--.

Le déplacement de l'administration communale n'est pas vraiment le même caractère que ces transformations prévues. Mais on se posera la question de savoir si on peut encore utiliser ces budgets-là. Dans tel cas, le compte de fonctionnement ne sera pas chargé de ces travaux-là.

M. Vincent Genoud

Je pense que ça serait fort utile, judicieux.

M. Emmanuel Déforel

Y a-t-il d'autres interventions. Comme ce n'est pas le cas, je clos cette discussion et nous passons au point suivant, soit :

5.2 Budget des investissements : Assainissement des eaux usées, secteur "Route des Colombettes-Condémine.-

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer.

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 5 octobre dernier, le Conseil général a approuvé un crédit pour l'étude de l'assainissement cité en titre.

Compte tenu de l'avancement de la construction de l'immeuble en cours, sur l'art. 1441, le Conseil communal s'est vu dans l'obligation de préparer rapidement le projet de réalisation de cet ouvrage qui contourne ledit immeuble et en reprend l'évacuation des eaux usées.

Nous rappelons que le projet proposé a pour but d'assainir également les bâtiments environnants et les parcelles encore constructibles, soit les parcelles 69, 70, 72, 74, 570 et 1440, en application des dispositions légales et du PGEE communal.

L'altitude du ruisseau rend impossible le raccordement au collecteur existant situé de l'autre côté dudit ruisseau. Tous les documents vous ont été fournis pour pouvoir vous rendre compte de la situation.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

Le réaménagement de la route n'est pas prévu dans ce projet et devra faire l'objet d'une étude ultérieure tenant compte de tous les paramètres existants (largeur de route, proximité des bâtiments, etc.). Une étude de telle envergure nécessite du temps et n'était pas faisable dans le délai imparti pour la réalisation du collecteur.

Pour la réalisation de ce collecteur, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 210'000.--. Le financement sera effectué par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Le plan de financement :

Crédit demandé	Fr. 210'000.--
Intérêts estimatifs 2%	Fr. 4'200.--
L'amortissement 4% soit sur 25 ans	<u>Fr. 8'400.--</u>
Charge annuelle	Fr. 12'600.--

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Sébastien Meyer

Je donne la parole à M. Bernard Sudan pour le préavis de la commission financière.

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité présenté en séance de ce soir. Après l'examen sous l'angle exclusivement financier et bien que quelque peu surpris du cours délai écoulé entre le crédit d'étude de Fr. 30'000.-- sollicité et accepté par le conseil général le 5 octobre dernier et la demande d'investissement de ce jour, nous préavisons favorablement ce crédit d'investissement à concurrence de Fr. 210'000.--. Selon le message du conseil communal, le financement est prévu par prélèvement sur les réserves en fonction des disponibilités ou par emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Bernard Sudan

J'ouvre la discussion sur cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote. Le Conseil général se prononce à main levée.

L'investissement pour l'assainissement des eaux usées, secteur "Route des Colombettes-Condémine", est accepté à l'unanimité.

5.3 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz pour un petit rappel.

Le budget de fonctionnement avec un total des dépenses de Fr. 9'743'296.05, un total des recettes de Fr. 9'809'843.35, soit un excédent de produits de Fr. 66'547.30.

Du côté du budget des investissements, des dépenses de Fr. 3'672'000.--, le total des recettes de Fr. 343'000.--, l'excédent de charges des investissements de Fr. 3'329'000.--, soit

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

un excédent total de dépenses de Fr. 3'262'452.70. Le total des dépenses d'investissements de Fr. 3'672'000.-- correspond à la part 2017 des investissements votés par les précédentes assemblées, ainsi que la part 2017 des investissements présentés lors de cette séance du Conseil général.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Paul-Henri Donzallaz

L'objet est soumis au vote, le bulletin secret n'est pas demandé. Les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune sont approuvés par main levée à l'unanimité.

6. Planification financière 2016-2020 - présentation et discussion.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz.

Vous avez reçu, en même temps que la convocation à cette séance, la présentation de la planification financière 2016-2020. Celle-ci ne demande pas de présentation supplémentaire de la part du Conseil communal, en l'état.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Paul-Henri Donzallaz et je donne la parole à M. Bernard Sudan pour l'avis de la commission financière.

M. Bernard Sudan

Plan financier à 5 ans 2016-2020.

Avec le plan financier à 5 ans, nous avons reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune.

Le projet Valtraloc constitue l'investissement financier le plus important durant la période sous revue, soit un montant net de Fr. 3'300'000.-- environ. En outre, les frais engendrés dès 2018 pour le 3^{ème} CO (Fr. 300'000.--) et la modification de la STEP (Fr. 150'000.--) impactent fortement la planification financière de ces prochaines années. Pour cette raison, et à l'instar des commissions financières des précédentes législatures, nous sommes d'avis que ce document "planification financière" devrait être complété par la détermination d'un certain ordre des priorités.

Au nom de la commission financière

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Bernard Sudan

Quelqu'un désire-t-il s'exprimer sur ce sujet ?

M. Marc Progin

Le groupe PDC félicite et remercie le Conseil communal et son administration pour l'excellent travail effectué dans cette planification financière 2016-2020.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

Nous avons relevé que l'investissement principal de cette prochaine législature sera celui de Valtraloc. Il coûtera environ 3,3 mio de francs, déduction faite des subventions attendues.

Nous avons conscience qu'il est difficile d'estimer à ce jour précisément cet objet. Le groupe PDC soutiendra un projet Valtraloc minimal car, comme tout investissement, on peut toujours choisir de mettre le curseur là où on le souhaite.

L'acronyme "Valtraloc" vient de valorisation des espaces routiers en traversée de localité. Comment vouloir un projet de traversée de localité sans mesure d'accompagnement. Nous invitons aussi le Conseil communal à étudier cette question.

Obstruer la traversée du village est certes important en terme de sécurité. Mais n'oublions pas que la fréquentation de la route communale n'est pas uniquement liée à un effet de mode qu'il faut freiner par l'obstruction, comme c'est le cas dans certaines villes.

Des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels sont ou seront bâtis proche du centre du village et cela amène son lot de trafic.

Valtraloc revêt une importance capitale tant au niveau financier, relevé par la présente planification financière, que par l'aménagement du territoire. Nous suivrons le dossier de près.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel

Merci M. Marc Progin

D'autres interventions ?

M. François Morand

Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais soulever le point de l'évolution de la marge nette d'autofinancement (MNA) dans notre commune. D'après les graphiques mis à disposition par la Commune pour la planification financière 2016-2020, on peut clairement constater que, presque pour chaque année depuis 2013 à 2017, la prévision de la marge nette d'autofinancement était négative de quelques dizaines, voire centaines de milliers de francs. Cependant, lorsqu'on prenait en considération les comptes, la marge d'autofinancement devenait positive. Je me permets de poser cette question : est-ce que la différence entre la prévision négative de la MNA et le bilan des comptes positifs résulte à chaque fois, depuis 2013, à une recette extraordinaire telle que vente de terrain ou autre recette résultant d'une vente quelconque ?

A partir de 2018, la marge nette d'autofinancement va à nouveau passer dans les chiffres rouges car les effets des ventes vont diminuer. Et c'est bien à partir de cette date que je me permets de poser une autre question : comment va-t-on financer de nouveaux projets d'importance dans notre commune, vu que le patrimoine communal est en bonne partie réalisé, si on prend l'hôtel de Ville, le terrain des Kà, le terrain du foyer, et qu'on aura alors investi près de 8,5 millions de francs pour ces 3 prochaines années ? C'est pourquoi, en guise de conclusion, je me permets de rendre l'assemblée attentive au fait qu'à l'avenir, il sera de plus en plus difficile d'investir et de financer nos futurs projets si on ne trouve pas d'autres rentrées d'argent ou surtout d'autres moyens d'économie.

Prévoyons des solutions dès aujourd'hui.

Merci pour votre attention.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. François Morand

M. Fabrice Brodard

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris note avec satisfaction des grands projets, pour la législature, qui sont mentionnés en page 2 et 3 de la planification financière. Nous avons également pu constater que les dépenses que ces projets allaient engendrer étaient échelonnées pour les prochaines années de la législature.

Nous souhaitons d'abord remercier le Conseil communal pour cette présentation et la transparence dont il fait preuve. C'est indispensable pour que le Conseil général ait, lui aussi, une vision claire des choses à venir. Ceci dit, j'aurais tout de même une question et deux requêtes : comment se fait-il d'abord que les dépenses liées au projet « Pré de la Cure » ne figurent nulle part dans cette présentation. Merci d'éclairer notre lanterne.

Je souhaiterais inviter ensuite, au nom du groupe socialiste, le Conseil communal à présenter, lors de la prochaine séance du Conseil général, une planification complète de la mise en œuvre de Valtraloc, avec un échéancier le plus précis possible. J'ai pu lire dans la planification financière que le gros des investissements était prévu pour 2018. Mais il me paraît important que nous sachions, pour un projet de cette importance, dès maintenant, si de nouveaux crédits d'étude sont requis, quand un projet définitif pourra être présenté et quand les crédits d'engagement sont attendus.

Enfin, nous demandons au Conseil de nous exposer comment il entend associer le Conseil général, et plus largement la population à ce projet. Il est d'une importance capitale et redessiner le cœur de notre village. La population devrait pouvoir émettre assez tôt les suggestions ou des commentaires sur les variantes retenues.

Tout en saluant les efforts entrepris dans la cadre de la planification financière, nous vous demandons de nous présenter une planification de détail du projet et de nous faire part de vos réflexions pour associer la population à celui-ci, si possible au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil général, au printemps à venir.

M. Emmanuel Déforel

Merci M. Fabrice Brodard

M. Daniel Tercier

Mesdames, Messieurs,

Merci pour ces questions. Nous allons les étudier et vous donnerons une réponse à une prochaine séance du Conseil général.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Daniel Tercier

D'autres interventions ?

Tel n'étant pas le cas, je clos cette discussion.

7. Création de la Commission "Vuadens 2021".-

Comme décidé en début de séance, ce point n'est donc pas traité ce soir; il est renvoyé à une séance ultérieure.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

8. Divers.-

M. Emmanuel Déforel

Pour débiter, j'ai quelques précisions à apporter :

- en feuilletant le bulletin communal, vous avez trouvé l'agenda de nos séances. Ainsi, les citoyens intéressés à suivre nos débats peuvent s'organiser. C'était un souci d'information;
- les chefs de groupe vous ont informés de la volonté et de la nécessité de cadrer les interventions dans les divers. Les sujets portés par un groupe y trouveront toujours tout leur sens. Pour des questions plus personnelles, nous vous suggérons de vous adresser directement au conseiller communal concerné qui se fera un plaisir de vous répondre;
- dans un souci de clarté, en début d'intervention, veuillez préciser s'il s'agit d'une question, d'une proposition ou d'une remarque;
- en fin de séance, remettez votre texte à notre secrétaire, ceci dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil communal désire s'exprimer, je lui donne la parole.

M. Daniel Tercier

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal, par la voix des conseillers responsables des dicastères concernés, va répondre aux différentes questions posées lors du dernier Conseil général.

M. Patrick Telfser

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil général du 5 octobre, une discussion autour du nombre de membres issus du Conseil communal à la commission d'aménagement a eu lieu. En sa séance du 15.11.2016, le Conseil communal a décidé de maintenir le statu quo. Lors des deux dernières législatures, cette commission était composée de 3 membres du Conseil communal et 4 citoyens. Le fait d'intégrer les 2 responsables de dicastères (routes et épuration) s'est avéré bénéfique. En effet, la participation de ces 2 personnes facilite la prise de position rapide de la commission, du fait qu'ils ont la connaissance du terrain et des dossiers. La proposition du Conseil général de présenter 5 membres, un par groupe, est compréhensible et nous paraît logique. Les responsables de dicastères, membres de cette commission, sont aussi nécessaires. Dans cet état, la commission est composée de 8 membres. Or, elle doit être composée d'un nombre impair. De ce fait, une personne supplémentaire du Conseil communal a été nommée. En aucun cas, le Conseil communal a l'intention d'avoir la mainmise décisionnelle au sein de cette commission et, jusqu'à aujourd'hui, cela n'a pas été le cas.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel

Merci à M. Patrick Telfser

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

M. Daniel Bovigny

Lors de la dernière séance du Conseil général du 5 octobre 2016, il y avait une proposition de Mme Isabelle Seydoux, qui s'exprimait au nom du groupe indépendant, concernant le réaménagement de la place de sport.

En tout premier lieu, le Conseil communal remercie Mme Seydoux et le groupe indépendant pour la pertinence de la proposition dont il partage les principaux considérants.

Lors de son intervention, une étude était déjà en cours, qui a aujourd'hui abouti, plus ou moins (j'aurais plutôt parlé d'une pré-étude). Il s'agit en fait d'une vision générale de ce que pourrait devenir ce secteur dédié au sport et aux loisirs et qui se situe, pour mémoire, entre l'école, le cimetière et la laiterie.

La place actuelle date de près de 40 ans. Elle ne correspond en effet plus à ce que peut offrir, dans ce domaine, une commune qui a pratiquement doublé son nombre d'habitants et, par la même occasion, son nombre d'élèves, de jeunes et de sportifs.

Cette pré-étude, effectuée par la maison Real Sport, basée à Rossens et spécialisée dans l'aménagement sportif, a dû tenir compte de plusieurs paramètres, dont les quatre principaux suivants :

- tout d'abord, les besoins des écoliers, des sociétés sportives, mais aussi des ados, des familles et des sportifs de tous âges qui pourraient être invités à fréquenter ces lieux;
- un deuxième point est la sécurité et le confort qui ont aussi été pris en compte. Une partie des installations actuelles telles que des barres fixes et des perches à grimper n'ont plus leur place sur un terrain extérieur. Je pense que le BPA ou tout autre institution sécuritaire pourrait réagir assez fermement. Le sol est en goudron et on peut y grimper jusqu'à 7-8 mètres de hauteur;
- le revêtement en goudron n'est pas très agréable non plus sur des pistes de course, de saut en longueur, de même que sur le terrain de basket, et devrait être remplacé, sur une partie de la place en tout cas, par du revêtement souple de type Tartan;
- l'attractivité de la place est un autre élément. De nouvelles installations devraient voir le jour afin de permettre la pratique d'activités variées telles que, par exemple le beach-volley ou le street workout. Pour information, une telle place existe à Bulle, derrière la librairie du Vieux Comté. En fait, il s'agit d'installations qui permettent à tout un chacun de faire des étirements ou autres exercices. Il y aurait aussi la possibilité d'aménager d'autres choses comme des tables de ping-pong déjà réclamées par les élèves depuis assez longtemps. La liste n'est pas exhaustive;
- pour terminer, il y a les besoins de la Commune également. Ce nouvel aménagement devra tenir compte également des demandes régulières pour des manifestations telles que fêtes villageoises, marché de la Bénichon, rencontre Harley Davidson, ce qui implique par exemple que les panneaux de basket devraient être amovibles et le revêtement supporter des charges jusqu'à un certain point, de manière à ce qu'on puisse rouler dessus et, notamment, en effectuer le déneigement.

Pour ce qui est de la réalisation de l'ensemble, il faudra cependant patienter (on a appris à être patient dans cette commune), puisque cela devra être coordonné avec Valtraloc. Cela peut sembler un peu bizarre mais Valtraloc pourrait effectivement prévoir un passage de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées dans ce secteur, étant donné que l'on ne peut plus tellement passer dans les routes. Ces infrastructures serviraient aux maisons voisines.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

Le futur projet de rénovation de l'ancien bâtiment édilitaire est également à prendre en considération puisqu'il fait partie de ce périmètre. Tous ces éléments font que ce dossier sera mis quelque peu en veilleuse en attendant que l'étude Valtraloc se concrétise ou, du moins, se précise.

Je vous remercie d'avoir prêté attention à mes propos.

M. Emmanuel Déforel
Merci à M. Daniel Bovigny

M. Christophe Yenni
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Suite à l'intervention de Mme Barras, lors de l'assemblée du 5 octobre concernant les points lumineux, le Conseil communal a pris contact avec le Groupe E et une nouvelle tranche horaire sera entièrement effective dans le courant du mois du décembre. L'éclairage public sera donc, à l'avenir, coupé de 1h du matin à 5h du matin. Nous espérons donc ainsi avoir répondu à votre demande.

M. Emmanuel Déforel
Merci à M. Christophe Yenni

M. Christian Levrat
Mesdames, Messieurs,
Ce serait dommage de finir en moins d'une heure; vous me pardonnez de prendre la parole pour réagir en fait à la décision du Conseil communal. S'agissant de la commission d'aménagement, je regrette un peu cette décision mais j'en prends note; c'est de la responsabilité du Conseil communal. Cela conduit simplement au fait que la voix de la population, et également celle du Conseil général, est relativement peu entendue en matière d'aménagement et ça rend d'autant plus urgente une réponse du Conseil communal à la question de notre collègue, M. Fabrice Brodard, tout à l'heure, s'agissant de la participation au choix de Valtraloc. S'il y a un projet dans lequel il faut qu'on soit attentif à écouter un peu la population, à lui donner la possibilité de s'exprimer dans des séances d'information, dans des discussions, à intégrer au maximum les gens, ça me paraît être ce projet Valtraloc. Si déjà, vous faites le choix d'avoir une commission d'aménagement qui est relativement restreinte en ce qui concerne ses possibilités créatrices, disons ça comme ça, il me paraît nécessaire de réfléchir très sérieusement au processus Valtraloc et ce qu'on entend mettre en place pour permettre aux gens de faire valoir leurs idées. Finalement, ce sont eux les usagers de cette route et je trouve qu'on doit faire attention de ne pas trop fermer cette discussion et de l'amener de manière assez ouverte.

Je me permets de revenir à la charge avec cette question du "Pré de la cure". J'ai été très surpris, moi aussi, de ne pas le voir figurer dans le programme de législature. Pas de soucis à ce que vous nous répondiez à la prochaine séance pour autant qu'il n'y ait pas d'investissement ou de décision qui soit prise entre notre séance et la prochaine séance du Conseil général. Si j'ai bien compris les informations qui circulent, c'est un investissement pris globalement, pas tranche par tranche, qui porte sur plusieurs millions. Donc, on est dans quelque chose de relativement sérieux.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

M. Emmanuel Déforel
Merci à M. Christian Levrat

M. Daniel Tercier

M. Levrat, la question de la finance n'a pas encore débuté; on n'en est simplement à l'acquisition des terrains, car il y avait deux propriétaires. Le 1^{er} propriétaire, le Bénéfice curial, est d'accord de vendre ce terrain mais le 2^{ème} propriétaire, une agence immobilière de Genève, nous a confirmé la semaine passée qu'elle était d'accord de vendre ses terrains. Donc, nous en sommes là pour l'instant et nous allons mettre en place un plan financier, comme on vous l'a dit à la commission financière et, évidemment, ça passera dans le cadre du Conseil général pour les informations. Rien n'a été décidé, rien n'a été dépensé pour l'instant.

M. Emmanuel Déforel
Merci à M. le Syndic

Mme Martine Ducrest Levrat

J'ai encore une petite question pour le Conseil communal à laquelle je n'attends pas une réponse ce soir. J'aurais besoin de savoir ce qui va se passer par rapport à la route des Colombettes, étant donné que l'on a parlé de Valtraloc, du centre du village. Il y a quelques années, on avait voté ces modérateurs de trafic, ces piquets qui ne sont apparemment pratiquement plus là. Donc, je voudrais savoir s'il y a quelque chose qui se dessine pour cette route des Colombettes sur laquelle beaucoup d'enfants se rendent à l'école tous les jours. Est-ce que ces piquets vont être remis, est-ce qu'il y a quelque chose de nouveau qui va se faire ? Donc, je vous remercie de me répondre à la prochaine séance.

M. Daniel Tercier

Je peux vous répondre maintenant puisque, il y a un mois, vous avez voté un crédit d'étude pour la route des Colombettes et, lorsque l'étude sera faite, nous proposerons au Conseil général la réalisation de cette route avec la suppression des piquets. Mais pas sur toute la route pour commencer. Je vous rappelle que cela va du carrefour du Rosé jusqu'au-dessus de l'église dans un premier temps, avec certainement un trottoir.

M. Emmanuel Déforel
Merci à M. Daniel Tercier

Aucune autre intervention n'est requise.

Pour conclure, j'ajouterai que ces trois derniers mois ont été riches en activité. Le dialogue mis au centre de cette activité a permis à chacun de mieux comprendre et d'être mieux compris; continuons sur ce chemin.

Je lève cette séance. Je vous remercie de votre participation, vous souhaite une agréable fin de soirée et surtout de conviviales fêtes de fin d'année.

Séance du Conseil général du 30 novembre 2016

La séance est levée à 20h33

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire :

Gérard Barbey

Le président :

Emmanuel Déforel